

MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 9 DECEMBRE 2021

Le neuf décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Jacques ROLAND, Mme Claudine ANQUETIL, Mme Carine MEDANI, M. Laurent LE MARQUIS (arrivé en cours de séance), M. Patrick ESNAULT, Mme Manon DUBOST, Mme Nathalie MEZIERES, M. Eric RULIER, M. Christophe POLIDOR.

Étaient absents excusés : M. Antoine PHILIPPE (pouvoir à M. Patrick ESNAULT), Mme Isabelle GAMACHE (pouvoir à Mme Arlette VIDEGRAIN), M. Arnaud LEFRANÇOIS (pouvoir à M. Guy AMIOT), M. Benoît LE BLOND.

Secrétaire de séance : M. Arnaud LE FRANÇOIS

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Avenant n°2 à la convention pour la location de la salle polyvalente avec l'association Latino Swing

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18h30

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL

091221-83

Modification du temps de travail d'un agent

Le Maire propose à l'assemblée la modification du temps de travail d'un agent technique à temps non complet. Actuellement à 22/35h, la durée hebdomadaire sera augmentée de 1h, soit une nouvelle durée hebdomadaire de 23h, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Après délibération, le Conseil Syndical valide la modification du temps de travail de l'agent technique territorial concerné. Cet agent travaillera 23h au lieu de 22h, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

18H34 ENTREE EN SALLE DE M. LAURENT LE MARQUIS**ECOLE/SIVOS**

A compter du lundi 13 décembre, le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, passera au niveau orange. Cette évolution implique notamment, la limitation du brassage des élèves par classe, le port du masque dans les classes et dans la cour par les élèves de l'école primaire, ...

La salle de motricité a été divisée en plusieurs parties pour limiter le brassage sur le temps de garderie, et une nouvelle organisation du goûter et du service de restauration scolaire ont été mises en place.

BUDGET**091221-84****Décision modificative**

Un transfert de fonds est nécessaire, du compte 2031 Frais d'études au compte 2041412 afin de pouvoir payer la participation aux frais d'investissement des stades. Pour ce faire, l'établissement d'une décision modificative est nécessaire pour abonder le chapitre 204 en Investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Investissement	2031	Dépenses	-750€
		Frais d'études	
		Dépenses	
	2041412	Autres	+750€

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

091221-85**Décision modificative**

Un transfert de fonds est nécessaire, du compte 020 Dépenses imprévues et du compte 2031 Frais d'études, au compte 204172 pour pouvoir payer au SIVOS, la participation aux frais d'extension du groupe scolaire. Pour ce faire, une décision modificative doit être prise afin d'abonder le chapitre 204 en investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Investissement	020 2031	Dépenses	
		Dépenses imprévues	-8 000
		Frais d'études	-700€
	204172	Participation équipement	+8 700€

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

BIBLIOTHEQUE

Les séances de lecture des mardis midi et lundis soir sont suspendues en raison de l'évolution de l'épidémie de covid19.

SALLE POLYVALENTE

091221-86

Avenant n°2 à la convention d'occupation de la salle par l'association Latino Swing

L'association Latino Swing représentée par Madame Frédérique CHEREL occupe la salle polyvalente :

- les mardis soir et les mercredis soir, sur un créneau de 3 heures (19h-22h), pendant les périodes scolaires. Les cours annulés peuvent éventuellement être reportés sur les périodes de vacances scolaires.
- Certains soirs en semaine pendant les vacances scolaires, sur des créneaux de 5 à 6 heures pour l'organisation de soirées dansantes.

En cas de besoin avéré, la commune se réserve la possibilité de suspendre temporairement la mise à disposition de la salle.

Monsieur le Maire propose :

- d'appliquer un tarif de :
 - o 30 € par créneau de 3 heures,
 - o **40 € par créneau de 4 heures (si demande de l'association)**
 - o 50 € par soirée dansante organisée sur semaine.
- d'établir l'avenant n°2 à la convention du 29 mai 2019. Celui-ci précisera les modalités de cette location (horaires, liste des locaux mis à disposition, facturation ...).

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à établir et signer l'avenant n°2 à la convention du 29 mai 2019 avec l'association Latino Swing. Cette dernière autorise l'association à utiliser la salle polyvalente, sous réserve de sa disponibilité, les soirs sur semaine et d'appliquer le tarif correspondant au temps d'utilisation.

Voix pour : 14

Voix contre : 0
Abstentions : 0

VOIRIE

Limitation de vitesse sur la Longue Chasse.

Une partie de la Longue Chasse est désormais limitée à la vitesse de 50 km/h.

La signalisation a été mise en place par l'agence Technique du Cotentin et doit permettre à l'utilisateur d'adapter sa conduite aux conditions de circulation rencontrées.

QUESTIONS DIVERSES

- En raison des restrictions sanitaires annoncées par le gouvernement, liées à l'évolution de l'épidémie de la covid19, la bûche de Noël des aînés a dû être annulée.
-

Séance levée à 19h30